



Conditions d'Entrée SSNAP 2025/26

ADMISSIBILITÉ

Qui peut entrer

Les participants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier 2024.

Art Admissible

- Les œuvres peuvent être fixées au mur en 2D, fixées au mur en 3D ou autoportantes en 3D, et exécutées sur n'importe quel support. Des sculptures moulées, des gravures originales, des images générées par ordinateur et des photographies peuvent être soumises.
- L'œuvre doit être unique ou numérotée dans une édition jusqu'à cinq. Les reproductions ne sont pas acceptées.
- L'œuvre doit avoir été créée et achevée en grande partie le 1er janvier 2024 ou après cette date. Pour les œuvres éditées, la date de production de la première œuvre de l'édition doit être le 1er janvier 2024 ou après cette date. Les œuvres qui ont été présentées ou commercialisées en tant qu'œuvres achevées avant le 1er janvier 2024 sont exclues de la candidature. Cela comprend les œuvres présentées sur des publications Web, des sites Web personnels et des réseaux sociaux ou dans des expositions hors ligne avant le 1er janvier 2024. Les œuvres créées avant le 1er janvier 2024 qui ont été réutilisées avec des modifications mineures pour être présentées au SSNAP sont également exclues de la candidature.
- Les œuvres doivent être disponibles pour l'exposition et la vente pendant toute la durée de l'exposition des finalistes, qui aura lieu à Salt Spring Island, en Colombie-Britannique, en septembre et octobre 2025.
- L'œuvre doit être le fruit d'une initiative originale et non assistée du ou des participants. Cela exclut les œuvres entièrement ou en grande partie générées par l'intelligence artificielle (IA)

- Toute œuvre d'art culturellement détournée, haineuse ou discriminatoire sera disqualifiée
- La paternité des œuvres soumises doit être transparente :
 - Les artistes doivent utiliser leur vrai nom et leurs coordonnées lorsqu'ils soumettent une œuvre. Si l'anonymat ou un pseudonyme est souhaité comme faisant partie intégrante de l'œuvre soumise, veuillez contacter le comité des soumissions de SSNAP pour en discuter.
 - Les collaborations sont acceptables et dans de tels cas, le formulaire d'inscription doit inclure les noms de tous les artistes et les prix décernés seront répartis équitablement entre eux.
 - Le plagiat est inacceptable. Si l'œuvre présente un hommage ou une œuvre satirique ou s'il utilise des œuvres réutilisées ou des matériaux sources réutilisés, un artiste doit reconnaître le créateur original d'une œuvre préexistante, d'une photographie ou d'une autre œuvre visuelle sur laquelle l'œuvre est basée dans sa déclaration d'artiste.
 - Les artistes utilisant un générateur d'art à intelligence artificielle (IA) comme outil pour faciliter leur travail doivent contacter le comité des soumissions de SSNAP pour discuter des problèmes d'éligibilité potentiels. Toute utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les soumissions doit être notée comme telle dans la déclaration d'artiste.
- L'œuvre doit répondre à des critères dimensionnels :
 - **Montage mural bidimensionnel et tridimensionnel** : les dimensions finies de l'œuvre ne doivent pas dépasser 1,2 m de large x 1,8 m de haut x 1,2 m de profondeur (48 po de large x 72 po de haut x 48 po de profondeur).
 - **Autoportante tridimensionnelle** : l'œuvre doit tenir dans un espace de 1,4 m de large x 1,4 m de profondeur x 2,4 m de haut (54 po de large x 54 po de profondeur x 96 po de hauteur). Les restrictions de poids peuvent également être un facteur lors de l'installation.

EXIGENCES POUR LES FINALISTES

- Les œuvres doivent être assurables et pouvoir être expédiées pour être disponibles à l'exposition et à la vente pendant toute la durée de l'exposition des finalistes, qui se déroulera sur l'île Salt Spring, en Colombie-Britannique, en septembre et octobre 2025.
- Une commission de 35 % sera déduite du prix de vente de toutes les œuvres vendues pendant l'exposition des finalistes et les expositions itinérantes. Les artistes sont responsables de déterminer le prix de leurs œuvres.
- Les substitutions aux œuvres soumises ne seront pas acceptées.
- Les œuvres doivent arriver à l'exposition telles que décrites et illustrées dans la soumission. Les œuvres qui ne répondent pas aux critères dimensionnels ou qui diffèrent des images ou de la description de la soumission peuvent être disqualifiées à la discrétion de SSNAP.

- Les œuvres doivent arriver à l'exposition prêtes à être accrochées et installées. Les œuvres qui n'arrivent pas prêtes à être accrochées ou installées peuvent être disqualifiées à la discrétion de SSNAP.
- Les œuvres murales en 2 et 3 dimensions doivent arriver solidement encadrées ou tendues et prêtes à être installées. Les œuvres doivent avoir un système de suspension et ne peuvent pas être montées directement sur les murs de la galerie. Les œuvres doivent être complètement sèches.
- Les œuvres autoportantes tridimensionnelles doivent être prêtes à être installées (des socles seront fournis si nécessaire).
- Les travaux d'installation doivent inclure des instructions d'installation claires.
- L'administrateur de l'exposition doit être informé à l'avance si une méthode de présentation non conventionnelle est nécessaire pour assurer une installation réussie. Veuillez noter que l'espace d'exposition est limité dans sa capacité à accueillir des œuvres impliquant du son, de la lumière ou du mouvement.
- Lorsque l'œuvre peut être considérée comme un danger pour la santé ou présenter d'autres risques physiques pour le public, les bénévoles ou le personnel de SSNAP, ou peut enfreindre les directives sur la santé et la sécurité au travail et/ou l'indemnisation des accidents du travail, SSNAP se réserve le droit de retirer l'œuvre.
- Autorisation photographique : les finalistes doivent accepter de permettre à la Salt Spring National Art Prize Society de reproduire leur œuvre dans les médias imprimés et électroniques à des fins de publicité et de promotion du Salt Spring National Art Prize et de profilage des lauréats

ARBITRAGE

- Les candidatures doivent répondre à toutes les exigences des conditions d'inscription. Les œuvres qui ne répondent pas aux exigences ne seront pas jugées.
- Un jury indépendant sélectionnera environ 50 œuvres pour l'exposition des finalistes à partir d'images numériques et de déclarations d'artistes soumises.
- L'identité des artistes dans le processus de sélection des finalistes sera anonyme pour le jury pendant ce processus. Les jurés ne verront que :
 - Les images de l'œuvre d'art
 - Les dimensions de l'œuvre d'art
 - La déclaration de l'artiste
- Les jurés sélectionneront les lauréats lors d'une visite in situ de l'exposition des finalistes. Les lauréats seront annoncés lors du gala de clôture de l'exposition des finalistes du SSNAP en 2025.
- L'inclusion dans l'exposition est à la seule discrétion des jurés et leur décision est définitive. Il n'y aura aucune correspondance concernant les décisions des jurés. Les œuvres peuvent être fixées au mur en 2D, fixées au mur en 3D ou autoportantes en 3D, et exécutées sur n'importe quel support. Des sculptures moulées, des gravures originales, des images générées par ordinateur et des photographies peuvent être soumises.

- L'œuvre doit être unique ou numérotée dans une édition jusqu'à cinq. Les reproductions ne sont pas acceptées.

Parallel Art Show (aka Exhibition Parallèle d'art)

- Tous les artistes ayant leur résidence principale dans les îles du sud du Golfe qui soumettent leur candidature au SSNAP sont automatiquement sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection secondaire par un jury distinct pour être inclus dans l'exposition d'art parallèle (PAS). Toutes les conditions d'inscription s'appliquent.